

ALIX PROPERTIES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.400.000 euros
Siège social : 43-47 avenue de la Grande Armée,
75116 Paris
789 121 092 RCS Paris
« La société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente novembre,

La société **Alix Venture S.à.r.l.**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500 euros, ayant son siège social 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B157919 RCS Luxembourg, représentée par ses gérants, Monsieur Valentino Capurso et Monsieur Michele Capurso,

Associé unique de la société **ALIX PROPERTIES**,

A pris les décisions suivantes :

- Modification de l'objet social de la société
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société **qui devient** :

« La Société a pour objet, en France et en tous autres pays :

- *l'acquisition, la détention, la rénovation, l'entretien, la location, la gestion, l'exploitation sous toutes ses formes de tous biens immobiliers, immeubles et parties d'immeubles, droits immobiliers et actions ou parts de sociétés immobilières, le tout directement ou indirectement ;*
- *toutes opérations, pour son propre compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises ; l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux ; la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer par tous moyens dans tout secteur d'activité*

; la participation à toutes opérations pour l'exploitation, la gestion et l'administration de toutes affaires ou entreprises ;

- la réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres au sens de l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier ainsi que toutes opérations, au bénéfice de ces mêmes sociétés, de placements ou d'investissements financiers à court ou moyen terme destinées à préserver et faire fructifier les fonds qui seraient confiés à la Société en attente de emploi ; l'octroi de prêts et de garanties au bénéfice de ces mêmes sociétés ;

- la fourniture de toutes prestations de services et de conseils, notamment en matières administrative, financière, de gestion de trésorerie, comptable, juridique, fiscale, commerciale, ressources humaines, communication, informatique, marketing, achats, management et de gestion, au profit de toute entité et de toute société et en particulier au profit des sociétés du groupe auquel appartient la Société ;

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise ou de mise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

- et, plus généralement, directement ou indirectement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires susceptibles d'en favoriser le développement ».

En lieu et place de :

« La société a pour objet en France et en tous autres pays :

- l'acquisition, la détention, la rénovation, l'entretien, la location, la gestion, l'exploitation sous toutes ses formes de tous biens immobiliers, immeubles et parties d'immeubles, droits immobiliers et actions ou parts de sociétés immobilières, le tout directement ou indirectement ;

- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement de l'objet spécifié ».

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique décide de modifier comme suit l'article 2 des statuts :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et en tous autres pays :

- l'acquisition, la détention, la rénovation, l'entretien, la location, la gestion, l'exploitation sous toutes ses formes de tous biens immobiliers, immeubles et parties d'immeubles, droits immobiliers et actions ou parts de sociétés immobilières, le tout directement ou indirectement ;
- toutes opérations, pour son propre compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises ; l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux ; la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer par tous moyens dans tout secteur d'activité ; la participation à toutes opérations pour l'exploitation, la gestion et l'administration de toutes affaires ou entreprises ;
- la réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres au sens de l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier ainsi que toutes opérations, au bénéfice de ces mêmes sociétés, de placements ou d'investissements financiers à court ou moyen terme destinées à préserver et faire fructifier les fonds qui seraient confiés à la Société en attente de emploi ; l'octroi de prêts et de garanties au bénéfice de ces mêmes sociétés ;
- la fourniture de toutes prestations de services et de conseils, notamment en matières administrative, financière, de gestion de trésorerie, comptable, juridique, fiscale, commerciale, ressources humaines, communication, informatique, marketing, achats, management et de gestion, au profit de toute entité et de toute société et en particulier au profit des sociétés du groupe auquel appartient la Société ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise ou de mise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- et, plus généralement, directement ou indirectement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires susceptibles d'en favoriser le développement.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et
consigné sur le registre de ses décisions.



La société **Alix Venture S.à.r.l**
Représentée par
M. Valentino Capurso et M. Michele Capurso